



# Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

---

## AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, aux contribuables de la Municipalité, par le soussigné, greffier-trésorier, qu'il y aura lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le **09 décembre 2024** à 19 h 00, la présentation de la demande de dérogation mineure ci-dessous que le conseil municipal prendra en considération.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE
Matricule : 7128-97-4366 Adresse : 42 chemin Aubry Lot : 5 238 217 Zonage : VIL-12	<ul style="list-style-type: none"><li>• Agrandissement des deux chambres existantes de 1,22 mètre de large et agrandissement de la terrasse fermée de 3,70 mètres de long.</li><li>• Dérogation zonage annexe 2, rendant la marge de recul avant dérogatoire de 6,08 mètres et la marge de recul latérale droite dérogatoire de 0,42 mètre</li></ul>

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation, pourra le faire lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le **09 décembre 2024** à 19 h 00 à la salle Arc-en-ciel, au 22, chemin de l'Arc-en-Ciel à Notre-Dame-de-Pontmain.

\*\*\*\*\*

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce vingt-et-unième (21<sup>e</sup>) jour de novembre deux mille vingt-quatre (2024).

\_(Signé) \_\_\_\_\_  
Robert Leclair,  
Greffier-trésorier

---